



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

2 mai 2001 / volume 12 / No 11

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 27 avril 2001

Le Conseil syndical s'est réuni le 27 avril dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

1. Suite au procès verbal de la réunion du 23 mars 2001

Le président du SPUL informe les membres du conseil que les personnes qui ont été élues à des postes sur divers comités ou instances du SPUL ont été informées de leur élection et sont ou entreront en fonction bientôt.

2. Démission du trésorier

Après plusieurs années de service au SPUL, dont plusieurs comme membre du Comité exécutif à titre de trésorier, James Pottier a présenté sa démission au Conseil syndical. Une longue salve d'applaudissements a manifesté à James la reconnaissance du Conseil syndical pour son dévouement à la défense des conditions de travail des professeures et professeurs de l'Université Laval. Signalons que James demeure membre du Comité de négociation.

3. Élections

Maurice Gosselin (sciences comptables) a été élu à l'unanimité membre du Comité exécutif à titre de trésorier du SPUL pour un mandat se terminant le 31 mai 2003.

Johanne Dompierre (relations industrielles) a été élue membre du Comité des griefs pour un mandat d'un an.

Manon Niquette (information et communication) a été élue membre du Comité d'aide financière pour un mandat de deux ans.

Christian Genest (mathématiques et statistique) a été élu membre du Comité d'analyse de la gestion institutionnelle pour un mandat de deux ans.

Josiane F. Hamers (langues, linguistique et traduction), Hélène Lee-Gosselin (management) et Jacinthe Baribeau (école de psychologie) ont été élues membres du Comité de la condition féminine pour un mandat de deux ans.

4. Au sujet des règles de base des assemblées des sections syndicales

Suite à plusieurs interrogations formulées au SPUL quant au mode de fonctionnement des assemblées des sections syndicales, le Comité exécutif a demandé au Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL (CSOS) de préparer un court document résumant les procédures que pourraient adopter les sections syndicales si elles le désirent. Ce document, qui tient en une page, se veut un guide et non un texte de loi. La proposition du Comité exécutif qui se lisait comme suit :

Que le Conseil syndical reçoive le document " Règles de base des assemblées des sections syndicales " et invite les sections à l'adopter conformément à l'article 40 des statuts.

a été adoptée à l'unanimité. Ce document sera envoyé à toutes les présidentes et à tous les présidents des sections qui seront invités à faire adopter par leur section, en tout ou en partie, ces règles de base.

5. Compte rendu du Comité de négociation

Depuis la dernière réunion du Conseil syndical, le Comité de négociation a tenu 10 réunions dont trois avec le Comité d'appui et de stratégie. Le Comité de négociation a également rencontré les représentants de l'Employeur à six reprises. Ces rencontres ont

eu lieu les 27 et 30 mars et les 3, 6, 10 et 17 avril. Les points abordés au cours de ces rencontres ont été les suivants : l'arbitrage, la charge de travail, le programme d'accès à l'égalité, la sélection et l'engagement des professeures et professeurs, l'année d'étude et de recherche et le budget de soutien à l'enseignement et à la recherche. Aucune clause n'a été paraphée. Ces réunions n'auront servi, à toute fin pratique, qu'à démontrer que : la partie patronale est fermement résolue à n'accepter aucune des propositions syndicales, à ne faire aucune concession et à faire la sourde oreille à toute contre-proposition présentée par nos représentants syndicaux.

La volonté ostensible de la partie patronale de ravalier le rôle du professeur à un simple rôle d'exécutant de ses bons vœux par une extension illimitée de son droit de gérance provoque de plus en plus de mécontentement dans le corps professoral. Ce mécontentement s'est clairement manifesté lors de cette réunion du Conseil syndical, alors que plusieurs déléguées et délégués ont insisté auprès du Comité exécutif pour mettre en place, le plus rapidement possible, des moyens de pressions. Les représentants du Comité exécutif ont rappelé que le seul moyen de pression autorisé par la loi était la grève. Ils ont de nouveau insisté sur le fait que le SPUL veut négocier, et espère toujours que l'Employeur finira par se guérir de son obsessionnisme et abandonnera sa stratégie basée sur les mesures dilatoires. Si la partie patronale devait persister à vouloir mener une guerre de tranchées, il est bien évident que les moyens de pression autorisés par la loi seront envisagés et soumis à l'approbation des professeures et professeurs au cours d'une assemblée générale spéciale.

Suite à ces discussions, une proposition amendée, venant de déléguées et délégués, a été soumise pour approbation par le conseil. Cette proposition se lisait comme suit :

" Que le Conseil syndical dénonce le comportement de la partie patronale dans la négociation, marque son appui total au Comité de négociation et sollicite l'étude de moyens de pressions par le Comité d'appui et de stratégie et le Comité de négociation ".

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

6. Au sujet de la cotisation du SPUL à la FQPPU

Le président informe les membres que la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a envisagé d'augmenter la cotisation des syndicats membres de la fédération, la faisant passer de 0,14 % à 0,16 % de leur masse salariale. Le SPUL s'oppose à cette hausse et a déjà fait des représentations en ce sens aux instances de la fédération.

Suite à ce qui sera décidé au Conseil fédéral spécial et au Congrès de la FQPPU qui

auront lieu au début du mois de mai, le Conseil syndical pourrait avoir à se prononcer sur une hausse de cotisation dès sa prochaine réunion.

7. Information du président

Grief sur le plancher d'emploi 1999

Le président informe le conseil des nouvelles mesures dilatoires utilisées par l'Employeur pour retarder l'application de la décision de l'arbitre en regard du grief sur le plancher d'emploi 1999. Face à cette autre manifestation de mépris de l'Employeur, le SPUL a l'intention de conserver sa ligne de conduite habituelle : prendre tous les moyens utiles pour faire respecter l'actuelle convention.

Grief sur l'indexation des salaires

Les auditions ont eu lieu cette semaine pour ce grief. James Pottier a témoigné pour le syndicat et Jacques Faille pour l'Employeur. Nous espérons une décision de l'arbitre d'ici la fin de l'été.

Plans de redressement dans le cadre du programme d'égalité en emploi

Le vice-recteur Samson n'a surpris personne lorsqu'il a une fois de plus contrevenu à la convention collective en refusant de mettre en branle le processus visant à réviser les plans de redressement des unités dans le cadre du programme d'égalité en emploi (articles 2.5.06 à 2.5.10 de la convention). Suite à un grief déposé par le SPUL, le vice-recteur a annoncé qu'il donnait son accord à cette révision.

Amendement n° 19*

À sa réunion du 25 avril, le Conseil d'administration de l'Université Laval a autorisé le vice-recteur aux ressources humaines à signer la lettre d'entente consacrant l'Amendement n° 19* au Règlement de notre régime de retraite. Cet amendement complète l'utilisation des surplus actuariels disponibles pour l'année 1999. Il prévoit le versement de montants forfaitaires aux personnes qui étaient retraitées en 1999.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)